

Convocation du 03/11/2021

Conseillers en exercice : 52

Présents	44
Procurations	5
Votants	49

L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de novembre, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARANGER Jocelyn	DROUET Ghislaine	LEROUGE Eric
BARGEL Thierry	DROUIN Nadia	LEROUX Eric
BAZIN Patrice	DUCHESNE Aurélie	LEVEY Marc
BERTHAUD Claire	FOURNIER Gilles	MAILLET Eve
BOUGEOIS Bernard	GALLIEN Adeline	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GODARD Claire	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GOULU Isabelle	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUELARD Thomas	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUERET Lydie	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	GUILLET Monique	RABOUIN Céline
BUFFET Pieric	JEAN Valérie	ROUSSEL Mathieu
BUTRUILLE Véronique	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
	LECLERC Alice	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

DURAND-JALIER Agnès	à	LEVEY Marc
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
LEBEL Bruno	à	BOUGEOIS Bernard
LEHEE Stephen	à	BOULTAREAU Manon
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert

Absents

CATROUX Sophie
GALLARD Thierry <i>excusé</i>
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : FOURNIER Gilles

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/10/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 05/10/2021.

INTERCOMMUNALITE

2

POINT SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Conseil Communautaire du 21/10/2021

Mme le Maire évoque les principaux points étudiés lors du conseil communautaire :

- Aménagement du territoire – schéma de principe des liaisons cyclables à intérêt départemental,
- Vie institutionnelle – désignation de représentants de la communauté de communes Loire Layon Aubance au sein du Comité d'engagement d'Alter Energies,
- Développement économique – convention de prestation avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour la réalisation d'un diagnostic agricole sur les potentiels futurs espaces économiques,
- Décision Modificative n°3 du budget économie
- Environnement – collecte et traitement des déchets – rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – SMITOM Sud Saumurois.

3**FINANCES PUBLIQUES – CRAC PIERRE COUCHEE – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA ZAC DU CLOS DE LA PIERRE COUCHEE AU 31/12/2020**

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux finances, qui informe le Conseil Municipal que conformément à la Convention Publique d'Aménagement confiant à la SPLA de l'Anjou devenue ALTER Public, l'aménagement de la zone d'habitat de la Pierre Couchée sur la commune de Brissac-Quincé, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2020. Ce document comprend :

- La présentation de l'opération (situation géographique, plans...),
- L'avancement physique des dépenses et recettes (foncier, travaux, plan des acquisitions...),
- Le bilan prévisionnel et les échéanciers, accompagnés d'analyse pour l'année N+1,
- Une note de synthèse et les propositions à la collectivité.

Rappel du projet

Le site, dit de la Pierre Couchée, se positionne en frange Sud de l'enveloppe urbaine, sur le plateau sud de l'ancien bourg de Quincé, à l'intérieur de la délimitation fonctionnelle que représente la RD748. Sa superficie est de 3.1 ha environ, pour 64 logements.

Bilan financier de l'opération

Au 31 décembre 2020, le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 2 532 000 € HT, dont 465 000 € HT ont été réglés (18% d'avancement) et 2 066 000 € HT restent à régler.

Par rapport au précédent bilan en date du 31/12/2019 les dépenses sont en augmentation de 24 000 € HT afin d'intégrer la hausse des dépenses dans le poste divers et imprévus.

En recettes, au 31 décembre 2020, le montant prévisionnel des recettes s'élève à 2 532 000 € HT, perçu à hauteur de 0 € (0%), soit 2 532 000 € HT restant à encaisser.

Par rapport au précédent bilan en date du 31/12/2019 les recettes sont en augmentation de 24 000 € du fait d'une revalorisation de la charge foncière des îlots A et C.

PAR CONSEQUENT,

Vu la Convention Publique d'Aménagement signée le 31 janvier 2014 entre la commune de Brissac-Quincé et la SPLA de l'Anjou, devenue Alter Public, pour l'aménagement de la ZAC de la Pierre Couchée

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 établi par ALTER Public

Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Public, annexé à la présente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE le bilan financier prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 2 532 000 € HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité arrêté au 31/12/2020 par ALTER Public

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

DEBAT AVANT VOTE

A la demande de Mme Dersoir, les délibérations 3, 4 et 5 seront rédigées en € et non en k €.

4 **FINANCES PUBLIQUES – CRAC ST NICOLAS – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA ZAC DU CLOS ST NICOLAS AU 31/12/2020**

Mme le Maire donne la parole à M. Bazin, Adjoint aux finances, qui informe le Conseil Municipal que conformément à la Convention Publique d'Aménagement confiant à la SPLA de l'Anjou devenue ALTER Public, l'aménagement de la zone d'habitat du clos Saint Nicolas sur la commune de Brissac-Quincé, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2020. Ce document comprend :

- La présentation de l'opération (situation géographique, plans...),
- L'avancement physique des dépenses et recettes (foncier, travaux, plan des acquisitions...),
- Le bilan prévisionnel et les échéanciers, accompagnés d'analyse pour l'année N+1,
- Une note de synthèse et les propositions à la collectivité.

Rappel du projet

Le site, dit du clos Saint Nicolas, est situé au Sud du bourg de la commune déléguée de Brissac-Quincé. La superficie de la ZAC est de 4.9 ha environ et prévoit l'accueil d'environ 76 logements.

Bilan Financier de l'opération

Au 31 décembre 2020, le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 2 740 000 € HT, dont 431 000 € HT ont été réglés (16% d'avancement) et 2 309 000 € HT restent à régler.

En recettes, le montant prévisionnel s'élève à 2 740 000 € HT, perçu à hauteur de 0 € (0%), soit 2 740 000 € HT restant à encaisser.

PAR CONSÉQUENT,

Vu la Convention Publique d'Aménagement signée le 31 janvier 2014 entre la commune de Brissac-Quincé et la SPLA de l'Anjou, devenue Alter Public, pour l'aménagement de la ZAC du Clos Saint Nicolas

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 établi par ALTER Public

Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Public, annexé à la présente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE le bilan financier prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 2 740 000 €HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité arrêté au 31/12/2020 par ALTER Public

APPROUVE le principe de la mise en place des financements suivants :

- **Avances de 250 000 € HT versées en 2021 dans l'objectif de limiter les frais financiers générés par le portage foncier de cette opération (délibération du même conseil n°D2021-11-09-5)**

- **Emprunt avec garantie à hauteur de 80% d'un montant de 1 000 000 €HT prévu en 2024. Le Conseil Municipal sera de nouveau sollicité à cette échéance pour cet emprunt**

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

DEBAT AVANT VOTE

M. Bazin et Mme le Maire précisent que les études sont déjà commencées sur la ZAC St Nicolas et des frais ont été engagés pour les acquisitions foncières. Il y a des avances à faire pour démarrer le lotissement.

5
FINANCES PUBLIQUES – ZAC ST NICOLAS – CONVENTION D’AVANCE DE TRESORERIE

Mme le Maire donne la parole à M. Bazin, Adjoint aux finances, qui informe le Conseil Municipal que la Collectivité a confié l’aménagement et l’équipement d'un quartier d'habitat dénommé « Le Clos Saint Nicolas » à BRISSAC LOIRE AUBANCE par Traité de Concession d'Aménagement reçu en Préfecture le 05 février 2014, conformément à l'article L.300-7 du Code de l'urbanisme.

Cette Convention Publique d'Aménagement est destinée à fixer les droits et obligations respectifs des parties notamment les conditions dans lesquelles l'aménageur réalisera des missions, sous le contrôle de la Collectivité Publique, à l'intérieur d'un périmètre d'opération, annexé à ladite Convention Publique d'Aménagement.

L'article 16.5 de cette convention prévoit que lorsque les prévisions budgétaires actualisées font apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, la Collectivité concédante pourra, après délibération du Conseil Municipal, assurer le versement d'une avance au concessionnaire éventuellement renouvelable, dans les conditions définies à l'article L. 1523-2,4° du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité révisé au 31 décembre 2020 fait apparaître un besoin de trésorerie d'un montant de 250 000 €. Ce montant sera versé pour 2021.

La Convention annexée a pour objet de préciser les conditions de versement et de remboursement de l'avance consentie.

Vu les articles L. 300-4, L. 300-5 du code de l'urbanisme

Vu l'article L.1523-2,4° du code général des collectivités territoriales

Vu la Convention Publique d'Aménagement signée en date du 105 février 2014, entre la Commune de Brissac-Quincé et Alter Cités pour l'opération ZAC du Clos Saint Nicolas

Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Cités et approuvé précédemment par le Conseil municipal,

Vu le Projet de Convention d'Avance de Trésorerie joint en annexe

Considérant que le plan de trésorerie prévisionnel révisé au 31 décembre 2020, annexé au CRAC fait apparaître une avance de trésorerie d'un montant de 250 000 euros

Considérant que cette avance est consentie pour une durée de 5 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE la Convention d'Avance de Trésorerie telle que définie ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à la signer

6
**FINANCES PUBLIQUES – EVENEMENT SPORTIF – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
DEUX SPORTIFS BRILAUBANCAIS DE NIVEAU NATIONAL**

Mme le Maire donne la parole à Mme Florence Laroche, Adjointe à la vie associative et sport, qui explique au Conseil Municipal le souhait de mettre en valeur deux jeunes sportifs de Brissac Loire Aubance. Il s'agit de Paul Lebois, triathlète et champion de France juniors de triathlon en 2020, et de Pierre Lebois, nageur confirmé en championnat de France Elite.

La commission vie associative et sport souhaite leur attribuer une subvention de 200 € chacun. En contrepartie, ils effectueront une intervention sur une des actions de la commune (évènement sportif, intervention scolaire...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

44 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

5 ABSTENTIONS

VALIDE le montant de la subvention attribuer

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Mme le Maire rappelle la délibération du 08/06/2020 n°D2020-06-08-12 concernant le tableau d'indemnité des élus, modifiée par la délibération du 02/02/2021 n° D2021-02-02-05 et la délibération du 06/04/2021 n°D2021-04-06-12. Il est rappelé qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Considérant que suite à une modification de délégation de fonction de plusieurs élus et démissions, il convient de revoir le montant des indemnités

Considérant que pour une commune de 11 132 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint (**et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction**) en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 27,5%.

Considérant que dans les communes de moins de 100 000 habitants, il peut être versé une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal qui peut être au maximum égal à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique dans la limite de l'enveloppe maximale susceptible d'être allouée au Maire et aux adjoints de la commune

Considérant que les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L.2122-18 et L.2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil Municipal dans la limite de l'enveloppe maximale susceptible d'être allouée au Maire et aux adjoints de la commune. Cette indemnité n'est pas cumulable avec celle précédemment évoquée

Vu les articles L2123-20 et L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il est proposé de :

- Interrompre à compter du 1^{er} novembre 2021 l'indemnité de **Mme CATROUX Sophie**, en application de l'article 37 du règlement intérieur et suite à 3 mois d'absences non justifiées
- Interrompre à compter du 7 octobre 2021 l'indemnité de **M. BRAULT Florian**, ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal
- Diminuer l'indemnité de **Mme DERSOIR Armelle** à 1,29% (au lieu de 7,62%), n'ayant plus de délégation à compter du 1^{er} octobre 2021
- Diminuer l'indemnité de **Mme MAILLET Eve** à 1,29% (au lieu de 7,62%), n'ayant plus de délégation à compter du 2 novembre 2021
- Inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- Transmettre au représentant de l'état cette délibération récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal
- Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Le principe rétroactif sera appliqué dès lors que les délégations auront été attribuées par arrêté du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE le tableau des indemnités tel que présenté ci-après et sur le principe énuméré dans la présente délibération

CHARGE le Maire de la bonne application budgétaire de cette dépense au chapitre 65 de Brissac Loire Aubance

NOM ET FONCTION			ENVELOPPE INDEMNITAIRE			
NOM	PRÉNOM	FONCTION	Correspondance enveloppe indemnitare	enveloppe	taux	montant mensuel
SOURISSEAU	Sylvie	Maire	Maire	BLA	65,00%	2 528,11 €
GALLARD	Thierry	1er adjoint	Maire délégué	Commune	31,00%	1 205,71 €
LAROCHE	Florence	2ème adjointe	Maire déléguée	Commune	31,00%	1 205,71 €
BAZIN	Patrice	3ème adjoint	Maire délégué	Commune	31,00%	1 205,71 €
RUILLARD	Valérie	4ème adjointe	Maire déléguée	Commune	31,00%	1 205,71 €
MERCIER	Jean-Marc	5ème adjoint	Maire délégué	Commune	31,00%	1 205,71 €
JEAN	Valérie	6ème adjointe	Adjointe	BLA	18,00%	700,09 €
LEBEL	Bruno	7ème adjoint	Maire délégué	Commune	31,00%	1 205,71 €
SAUVAITRE	Marie	8ème adjointe	Adjointe	BLA	18,00%	700,09 €
ROUSSEL	Mathieu	9ème adjoint	Adjoint	BLA	18,00%	700,09 €
BROCHARD	Cécile	10ème adjointe	Adjointe	BLA	18,00%	700,09 €
LEVEY	Marc	11ème adjoint	Adjoint	BLA	18,00%	700,09 €
PERCEVAULT	Erick	Maire délégué	Maire délégué	Commune	28,30%	1 100,70 €
LEHEE	Stephen	Maire délégué	Maire délégué	Commune	20,57%	800,05 €
BOUJU	Isabelle	Maire déléguée	Maire déléguée	Commune	15,43%	600,13 €
LAMOUREUX	Frédéric	Maire délégué	Maire délégué	Commune	15,43%	600,13 €
BROHAND	Loïc	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
BRUNIER-COULIN	Marie-Pierre	Adjointe déléguée	Adjointe déléguée	Commune	7,62%	296,37 €
LEROUGE	Eric	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
LECLERC	Alice	Conseillère déléguée	Conseillère déléguée	BLA	7,62%	296,37 €
BUTRUILLE	Véronique	Conseillère déléguée	Conseillère déléguée	BLA	7,62%	296,37 €
TOUCHET	Robert	1er Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
LE MASLE	Didier	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
GUELARD	Thomas	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
DROUET	Ghislaine	Conseillère déléguée	Conseillère déléguée	BLA	7,62%	296,37 €
BARGEL	Thierry	Conseiller délégué	Conseiller délégué	BLA	7,62%	296,37 €
BARANGER	Jocelyn	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
BOUGEOIS	Bernard	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
ROSELIER	Alain	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
DESME	Francine	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
GUILLET	Monique	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
GODARD	Claire	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
FOURNIER	Gilles	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
GOULU	Isabelle	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
DERSOIR	Armelle	Adjointe déléguée	Adjointe déléguée	BLA	1,29%	50,17 €
LEROUX	Eric	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
GUILLEMOT	Lionel	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
SENEZ	Delphine	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
DROUIN	Nadia	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
BUFFET	Pieric	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
MORON	Olivier	Adjoint délégué	Adjoint délégué	BLA	1,29%	50,17 €
MAILLET	Eve	Adjointe déléguée	Adjointe déléguée	BLA	1,29%	50,17 €
CATROUX	Sophie	2eme Adjoint délégué	Conseillère municipale	BLA	0,00%	----- €
BERTHAUD	Claire	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
RABOUIN	Céline	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
LEROY	Vincent	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
DURAND-JALIEF	Agnès	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
GALLIEN	Adeline	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
PERCHER	Aurélié	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
DUCHESNE	Aurélié	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
BOULTAREAU	Manon	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
PLESSIS	Fabien	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
BRAULT	Floïan	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	0,00%	----- €
GUERET	Lydie	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €

FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – APPROBATION D’UNE CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE SOCLE NUMERIQUE POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES

Mme le Maire donne la parole à M. Lamoureux, Maire délégué de Luigné, qui informe le Conseil Municipal de l’appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires visant à **réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique**. Son ambition est d’appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- **l’équipement** des écoles d’un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les **services et ressources numériques**,
- **l’accompagnement** à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques

La collectivité ayant répondu à l’appel à projet, a obtenu une subvention de 25 000€ correspondant à un montant global de dépenses de 36 131 €.

Le versement de cette subvention doit faire l’objet d’une convention entre l’Education Nationale et la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention (et tout autre document en lien avec ce dossier) entre la commune de Brissac Loire Aubance et l’Education Nationale, afin de bénéficier du versement de cette subvention au titre des équipements numériques

DEBAT AVANT VOTE

Mme LECLERC demande qui s’occupe de l’installation, du suivi et de la formation et quel enthousiasme des enseignants sur l’outil ?

M. LAMOUREUX précise que c’est le service informatique qui suit l’aspect technique et l’éducation nationale la partie formation. Pour la partie utilisation « E Primo », financé par la commune, plus de difficulté peut-être à fédérer tous les enseignants sur ce sujet.

9

DOMAINE PUBLIC – CONTOURNEMENT DES ALLEUDS – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Mme le Maire donne la parole à M. Gallard, Adjoint à l'urbanisme, rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 761 – Contournement des Alleuds, une procédure d'aménagement foncier est envisagée. Il convient donc de désigner les membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).

En application des dispositions de l'article L123-1 du code rural et de la pêche maritime relatif à la composition de la CCAF, le conseil municipal doit désigner trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune ainsi que deux propriétaires suppléants.

Par ailleurs, aux termes des dispositions susmentionnées, la CCAF comprend le Maire et un conseiller municipal, ainsi que deux conseillers municipaux suppléants désignés par le conseil municipal.

Par conséquent,

Il est proposé les membres suivants :

Représentants élus :

Mme le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Conseiller municipal titulaire : GALLARD Thierry, Maire délégué des Alleuds

Conseiller municipal suppléant : LEBEL Bruno, Maire délégué de Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance

Conseiller municipal suppléant : BAZIN Patrice, Maire délégué de Saulgé-l'Hôpital

Représentants des propriétaires :

Titulaire : HARDOUINEAU Christian

Titulaire : RICHARD Pascal

Titulaire : PRESSELIN Antoine

Suppléant : MARTIN Pierre

Suppléant : ROBIN Thierry

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

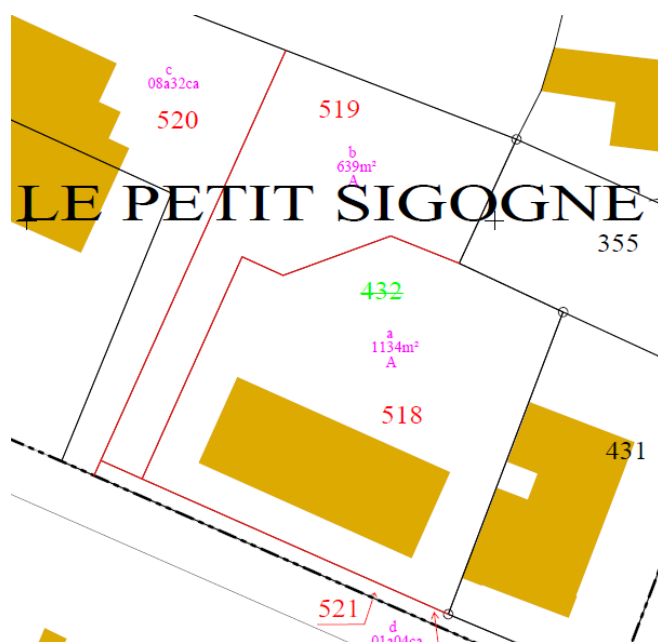
ACTE la désignation des membres ci-dessus

AUTORISE Mme le Maire à transmettre la liste des membres de la CCAF au Conseil Départemental

CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents

Mme le Maire donne la parole à M. Mercier, Maire délégué de Chemellier, qui informe le conseil municipal du projet de cession d'une parcelle située rue du Bois Ricou, sur la commune déléguée de Chemellier, à proximité du centre de secours.

Il s'agit d'une parcelle issue d'un réagencement de la parcelle communale ZC 432 permettant la cession à deux acquéreurs différents, le premier lot ayant été cédé en mars 2020. Les parcelles sont cédées dans le cadre d'un projet de développement de la zone économique. La seconde parcelle restant à céder est le lot B, cadastré 091 ZC 519 d'une surface de 639 m², cédé pour un montant global de 7 680 €, les frais annexes étant à la charge de l'acquéreur.



Vu l'avis des domaines,
 Considérant l'intérêt général que représente cette cession,
 Le Conseil Municipal est donc sollicité pour autoriser la cession de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

ACCEPTE la cession de la parcelle susvisée aux conditions suivantes :

Frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur

Cession de la parcelle 091 ZC 519 au prix global de 7 680 €

DIT que les frais annexes seront supportés par l'acquéreur

DESIGNE Me Maupetit pour recevoir l'acte

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, de conduire, mener à terme toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette opération

11

DOMAINE PUBLIC – SIEML – OPERATION 050.21.01 – DESSERTE SECTEUR D’HABITATIONS LES RIVIERES 2 A SAULGE L’HOPITAL

Annule et remplace la délibération du 05/10/2021 n°D2021-10-05-5

Mme le Maire donne la parole à M. Mercier, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le conseil municipal de l’opération d’effacement des réseaux de télécommunications chemin de la Planche et opération d’éclairage public, au lotissement les Rivières à Saulgé. Cette opération fera l’objet d’une participation communale à hauteur de 17 473,36 € TTC.

Le secteur concerné par l’effacement de réseaux ne comportant pas d’appuis communs avec le réseau de distribution publique d’électricité, le coût du câblage télécom estimé approximativement à 6 100 € HT sera réclamé directement par ORANGE.

Les montants seront confirmés à travers une convention tripartite qui sera adressée ultérieurement.

Vu l’article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur arrêtant le règlement financier,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des participations,

Il est proposé la participation suivante de la commune :

Participation sur travaux H.T

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux net de taxe	Taux participation	Montant de la participation à verser
050.21.01.05	Eclairage public	41 Extension souterraine	fourreaux et câblage de terre Chemin de la Planche	4 318,45 €	75,00 %	3 238,84 €
Totaux				4 318,45 €		3 238,84 €

Participation sur travaux TTC

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux HT	Taux Part.	Montant de la participation à verser
050.21.01.03	Génie civil Télécom	61 Effacement de réseau Télécom	Effacement chemin de la planche	14 561,13 €	100,00 %	14 561,13 €
Total HT des participations						14 561,13 €
TVA 20%						2 912,23 €
Total TTC des participations						17 473,36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

VALIDE l’opération 050.21.01

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et notamment la convention tripartite avec Orange

DECIDE de verser un fonds de concours au profit du SIEML pour les opérations mentionnées ci-dessus, en une seule fois, sur présentation du certificat d’achèvement des travaux présentés par le SIEML et après réception de l’avis des sommes à payer du Trésorier Principal d’Angers Municipal

DECIDE de verser le coût du câblage à verser à Orange déterminé par la convention tripartite

12

DOMAINE PUBLIC – SIEML – OPERATION 050.21.10 – EXTENSION BT SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LUIGNE

Mme le Maire donne la parole à M. Mercier, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le conseil municipal de la nécessité de prendre en charge les travaux d'alimentation électrique d'une parcelle sur la commune déléguée de Luigné.

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies

Vu le détail estimatif des travaux des travaux d'alimentation en énergie électrique basse tension du projet situé au lieu-dit rue de la commanderie (D176) sur la commune de Brissac Loire Aubance (LUIGNE) pour un montant de 8 330,09 € HT

Il est proposé de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus par règlement sur présentation, des appels de fonds des sommes dues, par le SIEML du montant HT de 3 808,00 €.

Nature des travaux : 10 Extension BT < 36 KVA domestique

Travaux : SIEML

Financement : SIEML

Travaux SIEML	Financement SIEML (Frais de dossiers inclus)	Participation de la Commune
Basse Tension (Extension) 8 330,09 €	4 522,09 €	3 808,00 €
TOTAL Net de taxe	4 522,09 €	3 808,00 €

Il est à noter que ce montant sera refacturé au pétitionnaire par le biais d'une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

VALIDE l'opération 050.21.10

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et notamment la convention avec le pétitionnaire pour refacturation de cette opération de desserte

DECIDE de régler au SIEML les montants mentionnés ci-dessus, en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présentés par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal

13 DECLARATIONS D'INTENTIONS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur les DIA reçues en mairie et dont elle a reçu délégation pour le traitement (subdélégués aux adjoints) :

N° DPU	DATE RECEPTION	COMMUNE HISTORIQUE	ADRESSE DU BIEN	REFERENCE CADASTRE		BATI	NON BATI	SURFACE	Préemption		DATE
				Section	Numéro				OUI	NON	
2021-111	05/08/2021	Saint-Saturnin-sur-Loire	3 impasse de la Grosse Pierre	AC	18-19-20	x		1545	x		03/09/2021
2021-112	05/08/2021	Saint-Saturnin-sur-Loire	La Fosse Cévrière	B	2488		x	1162			
2021-113	06/08/2021	Brissac-Quincé	Rue Henri Pelletier	AI	549-560		x	821			
2021-114	09/08/2021	Brissac-Quincé	13 rue de la Moinerie	AC	709	x		433	x		03/09/2021
2021-115	11/08/2021	Vauchrézien	15 chemin de la Mineterie	AM	79	x		1929	x		03/09/2021
2021-116	30/08/2021	Brissac-Quincé	2 impasse du Cormier	AI	271		x	709	x		09/09/2021
2021-117	31/08/2021	Saulgé-L'Hôpital	Les Aubreaux	ZK	46		x	3260	x		09/09/2021
2021-118	08/09/2021	Brissac-Quincé	2 impasse du Cormier	AI	230-239 pour partie	x		118	x		16/09/2021
2021-119	08/09/2021	Saint-Saturnin-sur-Loire	11 rue des Grands Champs	A	3297	x		373	x		25/10/2021
2021-120	15/09/2021	Brissac-Quincé	2 impasse du Cormier	AI	230(p)-229(p)-286	x		306	x		21/09/2021
2021-121	01/10/2021	Brissac-Quincé	Le Clos de la Pierre Couchée	B	486-1125 (partie)		x	10984	x		25/10/2021
2021-122	23/09/2021	Brissac-Quincé	6 impasse des Barrières	AB	537-545		x	335	x		25/10/2021
2021-123	12/10/2021	Saulgé-L'Hôpital	Chemin de la Planche	ZB	182-183		x	519	x		25/10/2021
2021-124	14/10/2021	Brissac-Quincé	1 rue des Mimosas	AB	583	x		450	x		25/10/2021
2021-125	14/10/2021	Saulgé-L'Hôpital	Chemin de la Planche	ZB	181		x	426	x		25/10/2021
2021-126	18/10/2021	Saint-Rémy-la-Varenne	Fontaine	AM	661		x	500			
2021-127	22/10/2021	Brissac-Quincé	2 rue de Verdun et 1 place de la république	AD	93-97-399	x		425	x		25/10/2021

INFORMATIONS COMMUNALES ET DIVERSES

14 AGENDA

Dates des prochains conseils municipaux :

- Mardi 07/12/2021 – 20H
- Mardi 11/01/2022 – 20H

Rencontres habitants (de 10 heures à 12 heures) : le 4 décembre à Saulgé-l'Hôpital

Les vœux 2021 : le 7 janvier 2022 à 19 heures à Saulgé-l'Hôpital, salle de la Perrine

Dates diverses :

- 14 novembre : marionnettes Vida à la salle du Tertre,
- 27 novembre à 10h30 : accueil des nouveaux habitants à la salle du Tertre.

15 INFORMATIONS DIVERSES

Recensement du petit patrimoine

Mme LAROCHE rappelle l'appel à projet du PNR (Parc Naturel Régional Anjou Touraine) concernant un recensement et une animation sur la sensibilisation au petit patrimoine sur les communes de Coutures et St Rémy la Varenne.

Une quarantaine de participants auraient participé à cette animation et une restitution est prévue le 27/11 à 9h salle des fêtes de Chemellier, où les élus sont conviés. 187 élèves ont été inscrits dans cette démarche et seront sensibilisés au sujet. La commune bénéficiera d'une subvention de 5 000 € par le PNR.

Mme GODARD a été déçue de la faible participation à ce projet avec l'annulation de plusieurs rencontres, faute de participants, et s'étonne de la quarantaine de personnes évoquée par Mme LAROCHE. Globalement, Mme GODARD reste frustrée du manque d'intérêt de participation pour cet événement pourtant intéressant.

Manifestation d'Hiver et d'étoiles

De nombreuses animations sont prévues les 4 et 5 décembre 2021 dans le cadre de la manifestation d'Hiver et d'Etoiles, sur le même week-end que le Téléthon, avec la présence d'un cirque et diverses animations le samedi.

Le dimanche, aura lieu un marché de Noël avec restauration sur place, avec une chorale, des déambulations...

Le CCAS s'associe à cette manifestation en organisant une vente de confiture. Mme SAUVAITRE, Vice-Présidente du CCAS, tenait à remercier M. TOUCHET pour son engagement sur cette action, avec l'accompagnement de Mme BUTRUILLIE, Mme DUMAY et Mme LECLUSELLE. Des soupes seront également vendues.

Point sur la piscine du Marin

Mme LAROCHE rappelle le choix d'ouverture de la piscine au 19/06 et la mauvaise surprise de la découverte d'une fuite une semaine avant l'ouverture, qui est restée stable pendant la saison.

La fréquentation avant le COVID était d'environ 8000 entrées par an, 4300 en 2020 et 3200 en 2021.

Cette baisse peut s'expliquer cette année par une météo défavorable et aussi une contrainte de pass sanitaire (qui reste à modérer).

En 2020, les dépenses étaient de 66 000 € et les recettes de 8 000 €. En 2021, les dépenses étaient de 69 000 € et les recettes de 6 000 €.

Mme LAROCHE informe le Conseil Municipal que la piscine arrive en fin de vie et des réflexions vont devoir être menées. La commission Sport rappelle que la piscine date des années 70 mais les loisirs ont évolué depuis, avec notamment l'explosion des piscines privées ces dernières années et la part du ludique qui a pris le pas sur l'utilisation des piscines. L'équipement aujourd'hui proposé ne correspond plus à la demande, soit du ludique, soit de l'apprentissage de la natation.

Il est donc nécessaire de réfléchir sur l'état de cette piscine et prendre une décision sur l'avenir de cette piscine.

Mme LAROCHE souhaiterait donc connaître le positionnement des élus sur cet équipement et que cette question soit abordée également en concertation avec les habitants.

M. GUELARD s'interroge sur le projet des Ponts de Cé. Mme LAROCHE n'a pas connaissance du planning mais confirme le positionnement intéressant de ce futur équipement et l'intérêt qu'il peut avoir pour le territoire. M. LEVEY rappelle que dans le cadre de la réflexion des voies douces, l'idée est bien de permettre la création d'une voie vers les Ponts de Cé et notamment ce futur équipement.

Mme LAROCHE rappelle la fourchette basse de travaux à effectuer qui porterait au minimum sur 500 000 € uniquement pour la partie réseau, sans parler de tout le système de filtration et autres équipements annexes. Il y a aussi de bonnes questions à se poser sur l'aspect environnemental et sur le réel besoin de cet équipement ouvert sur 2 mois de l'année uniquement.

Il existe aussi d'autres possibilités d'assurer les cours de natation par le biais de bassins éphémères souligne Mme le Maire.

M. GUELARD évoque la nécessité effectivement de réfléchir sur tous les projets à terme en considérant que de nombreux équipements sportifs sont aussi à revoir (vestiaires de foot, salle de l'Aubance, etc...).

Information voirie

M. GUELARD précise que les travaux de la route de Charcé ont démarré (près du crématorium) et les travaux de voirie aux Alleuds redémarrent début janvier. Il est important de communiquer auprès des habitants sur ce point.

Point sur l'organisation des cérémonies du 11 novembre

M. ROUSSEL, Adjoint à la citoyenneté, rappelle les manifestations organisées pour le 11 novembre.

Concernant le moment de convivialité prévu à l'issue des cérémonies officielles, une interrogation se pose sur son maintien ou à prévoir en extérieur.

Mme le Maire précise que d'ici jeudi 11/11, un arrêté préfectoral pourrait venir contraindre ce moment. Il conviendra également de porter le masque lors de la cérémonie.

Point sur une procédure de reprise de concessions

M. ROUSSEL donne l'information d'une procédure de reprise administrative des concessions abandonnées dans le cimetière de Luigné qui va débiter, avec la précision d'un procès-verbal de 1^{er} constat d'abandon qui sera signifié le 2 décembre 2021 à 14 heures.

Café rencontre Acteurs économiques

Il est prévu une rencontre avec les acteurs économiques du territoire le 10/12, aux Caves de la Loire, avec le président du tribunal de commerce de Maine et Loire qui évoquera les perspectives 2022.

Une naissance un arbre

Mme BRUNIER-COULIN informe le Conseil Municipal de la manifestation organisée le 12/12 à 11h sur chaque commune déléguée concernant « une naissance/un arbre » qui porte sur les plantations d'arbre.

Forum de l'eau

M. LEROUX informe le Conseil Municipal de la tenue du forum de l'eau à Chemillé en Anjou le 19/11.

Fin du Conseil Municipal à 21h35